Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-125-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

N° 2020-125

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 9 Octobre 2020, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, aux Espaces "V" Roger Lefort - Salle Jacques Brel, le 17 Octobre 2020 à 9 h 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : *34*

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI, M. MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA (parti au point n° 2020-128 puis pouvoir à Mme PERRON et revenu au point n° 2020-135), Mme PERRON, Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART, M. VALLETON, Mme KASMI, M. LLEDO, Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, M. YANG (parti au point n° 2020-126 puis pouvoir à Mme KHUL), Mme OUARET, M. LE NEINDRE, Mme ANCHARUZ, M. GALIN, Mme YOUSSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL, M. SCAGNI, Mme ROLAND, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration : *4*

M. JIAR	qui a donné pouvoir à Mme VALLETON
M. KERAUDREN	qui a donné pouvoir à Mme YOUSSOUF
Mme BEN HADJ KHALIFA	qui a donné pouvoir à Mme RIGAL
M. FAGUIER	qui a donné pouvoir à Mme ROLAND

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-125-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

Absent : 1

Mme BENHSAINE

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M. BEAUDEAU est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET : INSTANCES – CONSEIL MUNICIPAL
Création des commissions municipales et élection de leurs membres.
Délibération n° 2020-125

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.2121-22 et L.2121-29,
Vu le rapport ci-annexé,

Considérant que l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de constituer des commissions chargées d'étudier les affaires qui lui sont soumises. Ces commissions sont permanentes.
Quant à leur rôle, il est strictement limité à l'instruction des affaires soumises à l'Assemblée Délibérante. Leur mission se borne donc à un travail d'étude et de préparation des affaires sur lesquelles le Conseil Municipal sera amené à statuer.

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place 9 commissions composées de 6 à 9 membres chacune. Le Maire, Président de droit n'est pas compté dans cet effectif. Etant précisé que les membres des différentes commissions sont élus au scrutin de liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Ce scrutin secret s'effectuant à la proportionnelle au plus fort reste,

Après l'avis du Bureau Municipal du 8 octobre 2020,

Ayant entendu son Rapporteur, Madame le Maire,

L'Opposition ayant proposé une liste commune avec l'intégration des membres de l'Opposition pour chaque commission, le Maire a proposé à l'Assemblée Délibérante de voter à mains levées en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

L'Assemblée Délibérante a approuvé ce principe à l'unanimité (par 38 voix Pour),

Après en avoir procédé au vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-125-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

PAR 38 VOIX POUR

DECIDE

ARTICLE 1 : De créer 9 Commissions ci-après dénommées, composées de 6 à 9 membres :

- **Commission « Finances, Ressources Humaines, Commande Publique et Evaluation des Politiques Publiques »** : 7 membres.
- **Commission « Vie culturelle et Evénementiel »** : 7 membres
- **Commission « Ville numérique, Gestion de la relation citoyenne, E-administration»** : 7 membres
- **Commission « Petite Enfance, Enfance, Vie scolaire et Restauration municipale »** : 6 membres
- **Commission « Politique de la Ville, Vie associative et citoyenne, Coopération Internationale »** : 9 membres
- **Commission « Action Sociale, Solidarité, Handicap et Santé »** : 6 membres
- **Commission « Développement Economique, Commerces, Insertion Professionnelle et Emploi »** : 7 membres.
- **Commission « Sécurité et Tranquillité Publique »** : 7 membres
- **Commission « Aménagement du territoire, Urbanisme, Logement, Développement Durable, Travaux et Grands Projets »**: 9 membres

ARTICLE 2 : D'élire les membres des différentes commissions au scrutin de liste, comme suit :

- *Commission « Finances, Ressources Humaines, Commande Publique et Evaluation des Politiques Publiques » : 7 membres.*

  * Madame Christine PERRON
  * Madame Corinne LE MOIL
  * Monsieur Robert BEAUDEAU
  * Monsieur Daniel LE NEINDRE
  * Monsieur Arnaud GALIN
  * Monsieur Fabrice SCAGNI
  * Madame Nelly ROLAND

- *Commission « Vie culturelle et Evénementiel » : 7 membres*

  * Monsieur Philippe LLEDO
  * Monsieur Didier DELAMADE
  * Monsieur Keodara XOSANAVONGSA
  * Madame Graciela VACHER
  * Monsieur Zhiqiao YANG
  * Madame Fabienne RIGAL
  * Madame Lamyae BENHSAINE

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-125-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

- *Commission « Ville numérique, Gestion de la relation citoyenne, E-administration» : 7 membres*

  * Madame Caroline TEIXEIRA
  * Monsieur Youssef JIAR
  * Madame Christine PERRON
  * Madame Corinne LE MOIL
  * Madame Joanna KHUL
  * Madame Mélissa YOUSSOUF
  * Monsieur Pierre FAGUIER

- *Commission « Petite Enfance, Enfance, Vie scolaire et Restauration municipale » : 6 membres*

  * Madame Shéhérazade KASMI
  * Madame Corinne LE MOIL
  * Madame Christine PERRON
  * Madame Nadette TROUDART
  * Madame Hanaine BEN HADJ KHALIFA
  * Madame Lamyae BENHSAINE

- *Commission « Politique de la Ville, Vie associative et citoyenne, Coopération Internationale » : 9 membres*

  * Madame Monique VERTÉ
  * Monsieur Keodara XOSANAVONGSA
  * Madame Joanna KHUL
  * Monsieur Ton-Tona KHUL
  * Monsieur Max MARAN
  * Madame Shéhérazade KASMI
  * Monsieur Zhikiao YANG
  * Madame Hanaine BEN HADJ KHALIFA
  * Monsieur Claude CHIROUSE

- *Commission « Action Sociale, Solidarité, Handicap et Santé » : 6 membres*

  * Madame Maryline VAUBAN
  * Madame Hakima OUARET
  * Madame Rénatha ANCHARUZ
  * Monsieur Max MARAN
  * Madame Fabienne RIGAL
  * Monsieur Claude CHIROUSE

- *Commission « Développement Economique, Commerces, Insertion Professionnelle et Emploi » : 7 membres*

  * Monsieur Youssef JIAR
  * Madame Joanna KHUL
  * Monsieur Ton-Tona KHUL

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-125-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

* Madame Maryline VAUBAN
* Madame Hakima OUARET
* Madame Fabienne RIGAL
* Madame Valérie PHILIPPON-VERMOND

- *Commission « Sécurité et Tranquillité Publique » : 7 membres*

* Monsieur Robert BEAUDEAU
* Monsieur Kéodara XOSANAVONGSA
* Monsieur Didier DELAMADE
* Monsieur Gérard LE MOIL
* Madame Rénatha ANCHARUZ
* Monsieur Arnaud KERAUDREN
* Madame Valérie PHILIPPON-VERMOND

- *Commission « Aménagement du territoire, Urbanisme, Logement, Développement Durable, Travaux et Grands Projets » : 9 membres*

* Madame Farida ADLANI
* Madame Monique VERTÉ
* Madame Marlène SOLEIL
* Monsieur Gérard LE MOIL
* Monsieur Jacques POURPOINT
* Monsieur Jean-Paul VALLETON
* Monsieur Laurent FERNANDEZ
* Madame Mélissa YOUSSOUF
* Madame Nelly ROLAND

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 17 Octobre 2020

Le Maire,
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis

MAIRIE DE VILLEPINTE (Seine St-Denis)

Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-125-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DES INSTANCES

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2020-125

Conseil Municipal 17 octobre 2020

RAPPORTEUR : *Madame le Maire*

OBJET : *II - INSTANCES – CONSEIL MUNICIPAL*
1 - Création des commissions municipales et élection de leurs membres.

L'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de constituer des commissions chargées d'étudier les affaires qui lui sont soumises. Ces commissions sont permanentes. Quant à leur rôle, il est strictement limité à l'instruction des affaires soumises à l'Assemblée Délibérante. Leur mission consiste donc en un travail d'étude et de préparation des affaires sur lesquelles le Conseil Municipal sera amené à statuer.
Les commissions ont la possibilité d'entendre des personnes qualifiées extérieures au Conseil Municipal.
Le Maire est le Président de droit de chaque commission.

En pratique, les commissions se prononcent sur un rapport qui peut faire l'objet d'un vote, étant précisé que ce vote éventuel ne confère nullement le caractère d'une décision à l'avis émis ou au rapport présenté. Le juge administratif considère ainsi que les prétendues "décisions" prises par ces organismes sont des actes inexistants d'un point de vue juridique qui ne peuvent nullement engager la Commune.

Néanmoins, les commissions sont un lieu de débats et de réflexions qui permettent de préparer et faciliter les décisions prises au Conseil Municipal.

La loi impose que la désignation des membres des commissions soit effectuée au scrutin secret.
Dans les communes de 3 500 habitants et plus, la composition des différentes commissions doit également respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permette l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-125-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

Les 9 commissions sont les suivantes :

- **Commission « Finances, Ressources Humaines, Commande Publique et Evaluation des Politiques Publiques »** : 7 membres.

  Compétences notamment en matière de :

  - Finances
  - Personnel Communal
  - Commande publique
  - Rapports d'activités

- **Commission « Vie culturelle et Evénementiel »** : 7 membres

  Compétences notamment en matière de :
  - Affaires culturelles et notamment le montage annuel des « Saisons Culturelles »
  - Studio d'enregistrement
  - Evénementiel
  - Patrimoine historique

- **Commission « Ville numérique, Gestion de la relation citoyenne, E-administration»** : 7 membres

  Compétences notamment en matière de :
  - Dématérialisation des services et des procédures
  - Transition numérique et e-inclusion
  - Portail Famille
  - Guichet Unique
  - Fibre

- **Commission « Petite Enfance, Enfance, Vie scolaire et *Restauration municipale* » :** 6 membres

  Compétences notamment en matière de :
  - Enfance
  - Affaires scolaires
  - Petite Enfance
  - Dispositif PRE

- **Commission « Politique de la Ville, Vie associative et citoyenne, Coopération Internationale » :** 9 membres

  Compétences notamment en matière de :
  - Jeunesse
  - Sports
  - Valorisation de la Vie associative
  - Développement des partenariats avec des organismes publics ou privés à l'International

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-125-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

- Contrat de Ville Intercommunal et Dotation Politique de la Ville
- Démocratie locale
- Jumelage
- GUP

- **Commission « Action Sociale, Solidarité, Handicap et Santé »** : 6 membres

Compétences notamment en matière de :

- Personnes âgées et dépendance
- Domaine de la santé et gestion de crise sanitaire
- Handicap
- Accompagnement des dispositifs visant la mise en place de procédures d'urgence et/ou d'actions solidaires
- Intégrathlon
- Violences faites aux Femmes

- **Commission « Développement Economique, Commerces, Insertion Professionnelle et Emploi »** : 7 membres.

Compétences notamment en matière de :

- Formation, insertion et emploi
- Affaires économiques
- Commerces et marchés existants ou à venir
- Egalité Femmes/Hommes
- Lutte contre les discriminations à l'emploi
- Economie solidaire

- **Commission « Sécurité et Tranquillité Publique »** : 7 membres

Compétences notamment en matière de :

- Sécurité publique
- Actions de prévention en lien avec la Police Municipale
- Prévention routière
- Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)
- Sécurisation des bâtiments communaux
- Violences faites aux femmes

- **Commission « Aménagement du territoire, Urbanisme, Logement, Développement Durable, Travaux et Grands Projets »** : 9 membres

Compétences notamment en matière de :

- Urbanisme et Aménagement du territoire
- Habitat et logement
- Gestion foncière
- Développement durable et environnement
- Gestion du patrimoine et des espaces publics
- Rénovation urbaine

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-125-DE
Date de télétransmission : 21/10/2020
Date de réception préfecture : 21/10/2020

- Assainissement des eaux usées et des eaux pluviales
- Voiries
- Propreté
- Réseaux d'énergie et télécommunication
- Bâtiments

CONCLUSION

Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante de mettre en place 9 commissions municipales de 6 à 9 membres selon les Commissions (confère ci-dessus) et d'élire les membres des différentes commissions au scrutin de liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Ce scrutin secret s'effectue à la proportionnelle au plus fort reste.

Avis du Bureau Municipal du 8 octobre 2020.